

Mérignac, le 21 novembre 2011

2^{ème} réunion du GT «Personnels contractuels»

Le 18 novembre dernier, l'adjointe au Sous-directeur des personnels du secrétariat général de la DGAC (SDP), Véronique MARTIN, a présidé la deuxième réunion d'un groupe de travail spécifique aux agents contractuels de la DGAC. Cette deuxième réunion de travail, à laquelle a participé FO s'inscrit dans la perspective de la publication de la loi relative à la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels de la fonction publique, actuellement en cours d'examen au Sénat. L'objectif de ce projet de loi, issu de l'accord signé par FO avec le gouvernement le 31 mars 2011, est de titulariser notamment les agents contractuels en poste dans la Fonction publique.

Concrètement, ce nouveau dispositif de titularisation pourra être mis en œuvre pour les agents en CDD ou en CDI, sous certaines conditions qui devront être remplies au 31 mars 2011, pour une durée de 4 ans à compter de la publication de la loi au Journal officiel, notamment : être employé à cette date sur un emploi permanent ; les agents en CDD devront justifier de 4 ans d'ancienneté à la date de clôture des inscriptions à la sélection dont au moins 2 accomplies durant les 4 années précédentes le 31 mars 2011.

S'agissant de l'organisation des épreuves qui permettront aux candidats d'être titularisés, FO a demandé expressément que la valorisation de l'expérience professionnelle soit privilégiée dans le cadre de sélections réservées. Par ailleurs, FO a également demandé qu'une information spécifique individualisée soit mise en place à l'instar du dispositif « SAPIN ».

Plus généralement, ce projet de loi permettra de renforcer les garanties d'obtention d'un CDI, ainsi que l'organisation d'une meilleure mobilité pour les agents contractuels. A cet égard, FO a insisté sur la nécessité d'établir des règles claires de mobilité pour les agents contractuels de la DGAC via la commission consultative paritaire (CCP) 84-16 dès lors que la loi sera publiée.

FO restera extrêmement vigilant sur le contenu et la définition des futurs concours spécifiques ou d'examens professionnels qui permettront à plus d'une centaine d'agents concernés d'être titularisés à terme.

FO, majoritaire chez les agents contractuels, reste mobilisé pour la défense des intérêts des AC 84-16 !